



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pharmacie

Question écrite n° 123276

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la question de la publicité autour des médicaments au nom de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) pharmaceutiques. Les laboratoires pharmaceutiques sont d'importantes parties prenantes au programme relatif à la santé mondiale. En 2005, le total des ventes mondiales de produits a augmenté de 7 % à taux de change constant, passant à 602 milliards de dollars. Cependant, les mécanismes de suivi existants de la RSE diffèrent considérablement d'une société à l'autre, les codes de conduite ne sont pas consciencieusement mis en oeuvre et appliqués, et les informations destinées aux consommateurs sont incomplètes ou inaccessibles, ce qui, dans un domaine tel que le médicament, est préoccupant. Dans ces conditions, un collectif d'associations de consommateurs formule une demande dans le sens de la mise en place de normes pour une publicité éthique des produits pharmaceutiques afin d'assurer aux consommateurs une information transparente et sûre. Cet accès à des informations fiables doit promouvoir un meilleur usage des produits pharmaceutiques. Dans ces conditions, elle lui demande de lui indiquer les mesures qu'elle compte prendre afin d'encourager la RSE chez les entreprises du secteur pharmaceutique.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123276

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 2007, page 4704